

Matériel et consignes en EPS:

- **une tenue vestimentaire sportive** qui libère les mouvements , adaptée à la pratique sportive et aux conditions météo: survêtement, leggings, short, tee shirt, sweat shirt, vêtement de pluie, casquettes et bonnets autorisés en extérieur .
- prévoir une tenue de rechange au moins pour le haut.
- prévoir un maillot de bain et un bonnet pour les élèves concerné(e)s par la natation et/ou le sauvetage.
- **une paire de baskets avec semelle amortissante.** Pas de baskets en toile.
- **aucun bijou** (bague, boucle d'oreille, bracelet, montre) ni **objet de valeur.**
- **téléphone portable interdit** y compris pour les inaptes! (sauf autorisation expresse de l'enseignant dans le cadre d'une utilisation pédagogique)
- Les espaces sportifs ne sont qu'accessibles que pour les cours d'EPS.

L'équipe EPS décline toutes responsabilités en cas de vol et/ou casse.

En cas d'inaptitude physique:

Remise en main propre du certificat médical (cf le certificat médical type) au professeur EPS sauf hospitalisation (si l'élève vient au lycée, il a l'obligation de rencontrer son professeur EPS).

Un certificat médical contre indiquant la pratique ne dispense pas de présence en cours .